

## FINANCES

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le Comité Syndical débattre sur les orientations générales du budget 2020 dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Un document présentant les éléments du rapport d'orientations budgétaires restera annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **11 DEC. 2019**

Fait à Dunkerque, le 5 décembre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du  
Comité Syndical  
Du Syndicat Intercommunal des  
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 novembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 5 décembre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

### ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -  
Thierry WALLYN – Patrice VERGRIETE - Patrice BERTELOOT – Paul  
CHRISTOPHE - Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

### ABSENTS EXCUSES :

Titulaires :

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID –  
Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE – Régis VANDAMME -  
Grégory EVRARD.

### ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants :

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Il est désormais fait obligation, notamment aux EPCI de plus de 10 000 habitants et donc au SIDF, de présenter chaque année un rapport sur les orientations budgétaires (ROB)

Ce rapport a pour objet :

- De préciser les orientations budgétaires
- De faire apparaître les engagements pluriannuels
- De faire apparaître les éléments d'évolution du besoin de financement et de l'encours de la dette.
- De préciser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute, de l'épargne nette.
- De présenter des éléments sur la structure des effectifs
- D'apporter des informations sur les dépenses de personnel, notamment les éléments de la rémunération ainsi que sur la durée effective du travail
- De présenter des éléments sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

### 1) Présentation succincte du SIDF

Le Syndicat Intercommunal a été institué le 24 juin 1980. Il est actuellement composé de quatre communes : Dunkerque, Bray-Dunes, Leffrinckoucke et Zuydcoote soit un total de 100 251 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) il est constitué pour mettre en œuvre certaines missions précisées dans ses statuts :

- La propreté des plages
- La sécurité des plages
- L'animation de zone littorale.

### 2) Éléments financiers du ROB

#### a) Les principales orientations budgétaires pour 2020

- **Un budget global stable par rapport à 2019**
- **Une stabilité de l'investissement** : les dépenses d'investissement s'établissent à 1 065 000 € soit 10 000 € de moins qu'en 2019

Ce niveau d'investissement aux alentours de 1 000 000 € apparaît comme pertinent au regard des capacités du syndicat. Il permet à la fois de mener des projets à bien et de garantir le renouvellement des matériels et équipements.

- **Un maintien du recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 €.**

b) Les engagements pluriannuels

A proprement parler le budget du SIDF ne fait pas apparaître, d'un point de vue comptable, des engagements pluriannuels.

Toutefois les orientations budgétaires de 2020 s'inscrivent dans une démarche initiée depuis le début du nouveau mandat et qui vise notamment à assainir les finances du SIDF.

On peut indiquer deux axes principaux :

- Un maintien de la capacité d'investissement aux alentours de 1 000 000 € jusqu'à la fin du mandat.
- La poursuite du recentrage des actions menées par le Syndicat afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

c) L'évolution de l'encours de la dette et du besoin de financement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'encours de dette sera de 2 437 193,70 € Il était de 2 263 858,21 € en 2019.

L'ensemble de l'encours de la dette du SIDF ne présente aucun risque particulier. Cette dette est en effet à taux fixe.

d) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute et de l'épargne nette

**L'épargne brute** est calculée de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2020 ce ratio est donc le suivant :

6 690 000 € - 5 845 000 € soit une épargne brute de 845 000 € stable par rapport à l'exercice 2019

**L'épargne nette** est calculée de la manière suivante :

Epargne brute – remboursement de l'annuité de la dette

Au titre de l'exercice 2020 ce ratio sera donc le suivant :



845 000 € – 330 678,00 € soit 514 322,00 €.

### 3) Structure des effectifs

A - Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

	<b>Masse salariale prévue au BUDGET 2019</b>	<b>Effectifs à fin 2019</b>
<b>S.I.D.F.</b>	3 020 000.00 €	44
<b>DDF</b>	135 000.00 €	2

B - Répartition des effectifs au 31/12/2019

<i>Titulaires</i>	<i>Effectifs</i>
Catégorie A	5
Catégorie B	12
Catégorie C	26
<b>TOTAL Titulaires</b>	<b>43</b>
CDI	3
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

La gestion des effectifs s'établit conformément à diverses adaptations telles que :

- la mutualisation
- le développement des compétences

Aucun recrutement n'a été effectué au cours de l'année 2019.

### 4) Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération

Les éléments de rémunération sont les suivants :

- Traitement de base indiciaire
- Indemnité de résidence
- Nouvelle Bonification Indiciaire
- Supplément familial de traitement
- Primes annuelles (13<sup>ème</sup> mois, prime vacances et complément indemnitaire (CIA))
- Primes mensuelles (régime indemnitaire (IFSE))

### 5) La durée effective du travail

La durée effective du travail s'élève en moyenne à 1547 heures sachant que la durée légale est de 1607 heures et que la moyenne annuelle dans la fonction publique territoriale est de 1600 heures (selon un rapport de la Cour des Comptes de 2018).

L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique prévoit le passage, pour toutes les collectivités, aux 1607 heures. Celles-ci ont un an, à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Cela implique une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard.

6) L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses du personnel et la démarche de la gestion prévisionnelle d'emploi et des compétences

L'exercice de GPEC est rendu difficile car de nombreux paramètres modifiés par le législateur ne permettent pas aux collectivités territoriales d'anticiper les dépenses de personnel ou les départs à la retraite éventuels.

Pour 2019, la prévision établie sur le solde entrée/sortie des effectifs s'établit comme suit :

- 1 agent est parti en retraite

En 2020, le glissement vieillesse/technicité sera lié aux réformes statutaires et aux décisions du Comité Syndical intervenues au cours de l'année 2019, soit :

- l'augmentation de la durée de l'avancement d'échelon pour toutes les filières
- la suppression de la monétisation des congés épargnés sur le CET
- la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)

Aucune revalorisation de la valeur du point n'est prévue pour l'année 2019.